3.2.2014 B7-0074/1

Amendement 1 Emine Bozkurt, Tanja Fajon, Ana Gomes au nom du groupe S&D

Proposition de résolution Doris Pack

B7-0074/2014

au nom de la commission des affaires étrangères sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine

Proposition de résolution Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. s'inquiète de la persistance de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent, de la traite des êtres humains et du trafic de drogue et de marchandises en l'absence d'institutions efficaces; salue la coopération engagée avec les pays voisins; demande des améliorations structurelles en matière de coopération entre les autorités douanières, la police et le ministère public, ainsi que la garantie d'un suivi judiciaire plus efficace; appelle de ses vœux le renforcement de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation systématiques de renseignements par les forces de l'ordre;

Amendement

25. s'inquiète de la persistance de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent, de la traite des êtres humains et du trafic de drogue et de marchandises en l'absence d'institutions efficaces; salue la coopération engagée avec les pays voisins et se félicite, à cet égard, de l'accord conclu entre la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie sur l'établissement d'un centre commun de coordination visant à renforcer la lutte contre la criminalité transfrontière; demande des améliorations structurelles en matière de coopération entre les autorités douanières, la police et le ministère public, ainsi que la garantie d'un suivi judiciaire plus efficace; appelle de ses vœux le renforcement de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation systématiques de renseignements par les forces de l'ordre;

Or en

AM\1017934FR.doc PE527.283v01-00

3.2.2014 B7-0074/2

Amendement 2 Emine Bozkurt, Tanja Fajon, Ana Gomes au nom du groupe S&D

Proposition de résolution Doris Pack

B7-0074/2014

au nom de la commission des affaires étrangères sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine

Proposition de résolution Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. demande que des mesures soient prises pour garantir et promouvoir le pluralisme des médias; s'inquiète de la pression politique et financière croissante exercée sur les médias, ainsi que des menaces proférées à l'encontre de journalistes; insiste sur le fait qu'un environnement médiatique transparent et libre est essentiel à l'exercice de la liberté d'expression; demande des mesures créant un environnement de travail sûr pour les journalistes; demande instamment aux autorités de garantir l'indépendance politique, institutionnelle et financière des chaînes publiques dans le respect des lois concernées et d'achever la transition vers le numérique: demande qu'une action plus efficace soit entreprise afin de garantir, dans le service public de radiodiffusion, une exposition égale à l'information dans toutes les langues officielles, ainsi que l'égalité des droits pour tous les peuples constituants;

Amendement

29. demande que des mesures soient prises pour garantir et promouvoir le pluralisme des médias; s'inquiète de la pression politique et financière croissante exercée sur les médias, ainsi que des menaces proférées à l'encontre de journalistes; insiste sur le fait qu'un environnement médiatique transparent et libre est essentiel à l'exercice de la liberté d'expression: demande des mesures créant un environnement de travail sûr pour les journalistes; demande instamment aux autorités de garantir l'indépendance politique, institutionnelle et financière des chaînes publiques dans le respect des lois concernées et d'achever la transition vers le numérique: demande qu'une action plus efficace soit entreprise afin de garantir, dans le service public de radiodiffusion, une exposition égale à l'information dans toutes les langues officielles, ainsi que l'égalité des droits pour tous les citovens sans distinction d'origine ethnique;

Or. en

AM\1017934FR.doc PE527.283v01-00

3.2.2014 B7-0074/3

Amendement 3 Emine Bozkurt, Tanja Fajon, Ana Gomes au nom du groupe S&D

Proposition de résolution Doris Pack

B7-0074/2014

au nom de la commission des affaires étrangères sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine

Proposition de résolution Paragraphe 39

Proposition de résolution

39. se félicite vivement des engagements pris par la Bosnie-Herzégovine et la Serbie pour renforcer leurs relations bilatérales. notamment par la signature d'accords d'extradition et de réadmission ainsi que d'un protocole sur la coopération dans la poursuite des auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide; se félicite des accords frontaliers bilatéraux passés avec la Croatie; invite la Bosnie-Herzégovine à poursuivre sa coopération avec la Commission en ce qui concerne l'adaptation de l'accord intérimaire et de l'accord de stabilisation et d'association, notamment dans le domaine des échanges transfrontaliers, afin d'assurer le maintien des flux commerciaux traditionnels entre les États membres de l'Union et leurs partenaires de l'accord de libre-échange centre-européen; demande instamment à la Bosnie-Herzégovine d'accepter les documents de voyage des citoyens du Kosovo, afin que ces derniers puissent entrer dans le pays;

Amendement

39. se félicite vivement des engagements pris par la Bosnie-Herzégovine et la Serbie pour renforcer leurs relations bilatérales. notamment par la signature d'accords d'extradition et de réadmission ainsi que d'un protocole sur la coopération dans la poursuite des auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide; se félicite des accords frontaliers bilatéraux passés avec la Croatie; invite la Bosnie-Herzégovine à poursuivre sa coopération avec la Commission en ce qui concerne l'adaptation de l'accord intérimaire et de l'accord de stabilisation et d'association, notamment dans le domaine des échanges transfrontaliers, afin d'assurer que l'accord aura un caractère satisfaisant aussi bien *pour* les États membres de l'Union *que* pour leurs partenaires de l'accord de libreéchange centre-européen; demande instamment à la Bosnie-Herzégovine d'accepter les documents de voyage des citoyens du Kosovo, afin que ces derniers puissent entrer dans le pays;

Or. en

AM\1017934FR.doc PE527.283v01-00